

Procédure de garde d'un enfant

Par **Ambrangie**, le **09/01/2014** à **16:44**

Bonjour,

Je suis depuis peu Maman d'une petite fille âgée de 5 mois et demi, que j'élève seule.

En effet, son père m'a quitté lorsque j'étais encore enceinte de 8 mois, dès lors, j'ai refais tous mes papiers en solo comprenant ma fille avec moi.

Je suis bénéficiaire du RSA socle majoré.

Il n'a pas assister à l'accouchement et n'a pas reconnu sa fille dans les délais imparties, mais je lui ai tous de même permis de la reconnaître en signant le document à la mairie.

Il ne subvient en rien à ses besoins & ne me verse aucune aide. Aujourd'hui, il se donne un mal fou pour pouvoir me l'enlever, j'ai mis en place une procédure pour avoir la garde exclusive de ma fille avec une aide juridictionnelle.

j'aurais besoin de conseil pour pouvoir appuyer mon dossier, je ne veux en aucun cas lui faire de cadeau.

merci d'avance

Par **Poussepain**, le **09/01/2014** à **21:01**

Bonjour,

Vous demandez conseils dans une procédure judiciaire or il s'agit ici d'un forum étudiant.

Vous parlez d'aide judiciaire, je n'ai pas très bien compris si vous avez l'aide judiciaire, et êtes donc assisté d'un avocat, auquel cas c'est à lui qu'il faut demander, ou si vous entendez par là que vous comptez demander au juge de l'argent.

Si vous n'avez pas d'avocat, vous pouvez vous adresser dans un premier temps aux consultations gratuites au sein d'une maison de la justice et du droit ou éventuellement d'une mairie.